



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 121214

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le financement, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 (PLFSS 2012), des réseaux de santé par le Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS). Actuellement, la France compte plus de 700 réseaux de santé répartis sur l'ensemble du territoire qui participent, à travers leurs missions, à l'amélioration de la coordination des soins des patients entre les différents acteurs du secteur médico-social ainsi que des collectivités locales. Le rôle des réseaux de santé est, en effet, primordial pour garantir aux patients en difficulté l'accès à une prise en charge de qualité et accompagner les médecins généralistes qui doivent faire face à des difficultés d'organisation dans leur pratique. Aujourd'hui, les réseaux de santé évoluent afin de répondre aux nouveaux enjeux de santé. À ce titre, l'Union nationale des réseaux de santé (UNRS) demande que le budget qui sera attribué, dans le cadre du PLFSS 2012, au FIQCS soit au moins du même niveau de celui de 2011. En effet, le FIQCS constitue l'un des principaux moyens pour permettre l'amélioration de la coordination des soins, enjeu majeur pour notre système de santé. Or la diminution de son budget pour 2012 risque de menacer l'existence de nombreux réseaux de santé et, par conséquent, de remettre en question les projets en cours. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour garantir que le budget 2012 du FIQCS sera au moins équivalent à celui accordé pour l'année 2011.

Texte de la réponse

Depuis 2007, date de sa création, le Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (FIQCS) finance des actions et des expérimentations concourant à l'amélioration de la qualité et de la coordination des soins dispensés en ville. Les réseaux de santé ont été les principaux bénéficiaires de ce fonds : leur financement représente le principal poste de dépense du fonds (55 % du fonds et 80 % de l'enveloppe régionale). L'effort financier consenti pour le développement des réseaux n'a cessé de croître depuis cette date : 157 millions d'euros en 2008 ; 167 millions d'euros en 2010. En 2011, 30 millions d'euros ont effectivement été gelés. Ils représentent la contribution du FIQCS à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques et de respect de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Il convient toutefois de noter que malgré cette réserve prudentielle, les dépenses du fonds ont continué de progresser à hauteur de 2,3 % (262 millions d'euros de dépenses prévisionnelles en 2011). L'article 81 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 fixe le montant de la participation des régimes obligatoires d'assurance maladie au financement du fonds à 250 millions d'euros pour l'année 2012. Le montant maximal des dépenses de ce fonds est fixé à 281 millions d'euros. Néanmoins, par mesure de prudence et compte tenu du contexte macro-économique, le Gouvernement a décidé de mettre en réserve 30 millions d'euros. En conséquence, un effort d'économie de l'ordre de 12 millions d'euros devra être envisagé. L'article 65 de la Loi de finance de la sécurité sociale pour 2012 a créé le Fonds d'intervention régionale (FIR) regroupant dans le cadre d'une enveloppe fermée des crédits qui répondent à des objectifs complémentaires de politique de santé : la continuité, la performance, la qualité et la coordination des soins comme des actions de prévention. Ce fonds réunissant des

moyens d'actions des Agences régionales de santé (ARS) permettra d'offrir une plus grande souplesse dans la gestion et de recréer des marges d'actions régionales. En conséquence, l'allocation des ressources aux réseaux de santé sera définie dans ce nouveau cadre qui laisse la possibilité aux ARS de mobiliser des ressources au-delà des crédits de l'actuel FIQCS.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121214

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11502

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3586